

Logement certifié

Rue : Rue de Steenkerque n° : 2A boîte : 2.2

CP : 7060 Localité : Soignies

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : 2010

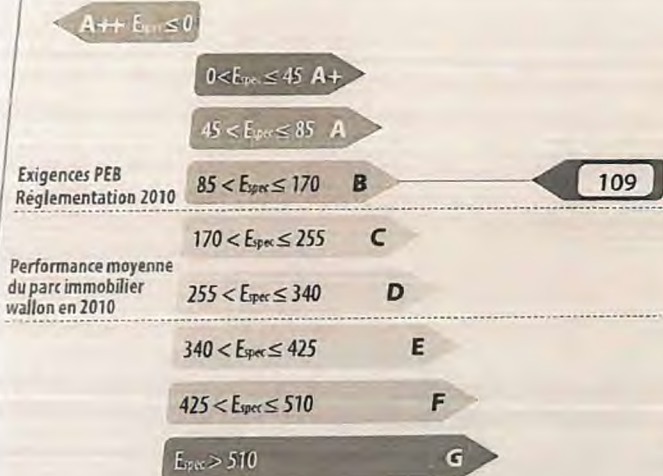


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **9 061 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **83 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **109 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

excessifs élevés moyens **faibles** minimales

Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante **bonne** excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre insuffisante satisfaisante **bonne** excellente

Système de ventilation

absent très partiel partiel **incomplet** complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovolta. biomasse pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-P3-02204

Dénomination : ALTEA ENERGIE SPRL

Siège social : Rue du Trieu Maquette

n° : 54

CP : 7332 Localité : SIRAUTL

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.2.

Date : 29/10/2020

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be